

POLITIQUE DE LA FORMATION CONTINUE ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC



Adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 août 2025

Manon Paquet

Secrétaire du CA

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Mission du RCAAQ	3
Cadre de référence	3
Cadre réglementaire	3
Définitions	3
Objectifs généraux	4
Objectifs spécifiques	5
Principes directeurs de la formation continue	5
Champs d'application	6
Participant·e·s visé·e·s	6
Types de formations	6
Rôles et responsabilités	6
Processus et modalités de la formation professionnelle	7
Étude des besoins	7
Planification des activités	7
Évaluation des formations	8
Budget et ressources :	8
Mécanismes de collaboration :	8
Dispositions finales	8
Mécanisme de révision	8
Adoption et mise en vigueur	9

PRÉAMBULE

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) souhaite poser des balises qui orienteront le Service de formation continue et du développement professionnel de l'organisme. La présente politique vise à encadrer la prise de décision touchant ce service, et par conséquent, à garantir l'accessibilité des formations, à assurer la transparence des processus et à outiller le milieu des centres d'artistes.

MISSION DU RCAAQ

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) est un organisme national dont la mission est de servir, rassembler, représenter et promouvoir les centres d'artistes autogérés du Québec. Afin de stimuler le déploiement de l'art dans la société, il soutient la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'art actuel et encourage la gestion d'organismes par les artistes. Depuis 1987, il offre un programme de formation continue aux travailleuses et travailleurs culturel-le-s. Dès sa création, il est devenu un porte-parole majeur du secteur des « arts visuels » au Québec et le point de rencontre d'un réseau réparti sur l'ensemble du territoire québécois.

CADRE DE RÉFÉRENCE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- [Programme Intervention-Compétence](#), opéré par Compétence-Culture : les [critères d'admissibilité des participant.es](#), le cadre des programmes de l'Axe 1, de l'Axe 2 et de l'Axe 3;
- Conseil de formation continue art et culture de Montréal (CFC) : le cadre du programme de formation au volet transversal;
- Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) : les exigences de la reddition de compte, le calendrier de l'année financière;
- RCAAQ : [la politique d'annulation des formations](#), [le plan d'accessibilité](#) 2024-2028, le [Dictionnaire des compétences des travailleurs culturels des centres d'artistes autogérés \(DICO\)](#) du RCAAQ.

DÉFINITIONS

- Centre d'artistes autogéré : Organismes à but non lucratif qui regroupent majoritairement des artistes professionnel-le-s et dont le mode de fonctionnement repose sur l'autogestion (<https://reseauartactuel.org/cest-quoi-un-centre-dartistes/>).

- Artiste professionnel : Personne qui pratique un art à son propre compte, qui crée, publie ou interprète des œuvres destinées à une diffusion publique et dont les compétences sont reconnues par ses pairs (Office québécois de la langue française).
- Travailleur-euse culturel-le-s : Personne qui s'engage activement avec les exigences et les responsabilités liées à un emploi (temps plein, partiel ou à contrat) dans un organisme ou une entreprise culturelle.
- Associations professionnelles : Regroupement d'artistes d'une même discipline ou pratique professionnelle qui a pour but de défendre les droits et les intérêts des artistes. Elles sont reconnues par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.
- Développement professionnel : Type de formation visant à développer les compétences professionnelles d'un groupe ou d'un.e travailleur-euse-culturel-le ou autonomes.
- Compétence Culture : Le comité sectoriel en main-d'œuvre en culture a comme mission d'œuvrer à la reconnaissance et au rayonnement des métiers du secteur culturel au Québec. Il identifie les enjeux du marché du travail et, en collaboration avec ses partenaires, voit au développement des compétences et au bien-être socioprofessionnel des artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs de la culture (<https://competenceculture.ca/>).
- Intervention Compétence : Programme visant à permettre aux comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) et aux comités consultatifs (CC) d'obtenir le financement nécessaire pour répondre aux objectifs de la Politique d'intervention sectorielle et du *Document d'encadrement des comités consultatifs* (<https://www.cpmmt.gouv.qc.ca/promoteurs-de-projets-de-formation/programmes-daide-financiere/intervention-competences/>).
- CFC : Le Conseil de la formation continue arts et culture de Montréal est un promoteur collectif de formation continue pour le secteur professionnel des arts et de la culture (<https://www.cfcmontreal.org/>).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Afin de mieux répondre aux besoins et réalités de ses membres, le RCAAQ offre trois types de formations.

- **Formations de groupe** : L'objectif principal des formations de groupe consiste à améliorer les situations en emploi des travailleur-euse-s culturel-le-s de centres d'artistes autogérés du Québec et à intégrer des mécanismes de bonnes pratiques par la mise en application d'outils adaptés à la gestion organisationnelle.
- **Formations sur mesure** : Le volet de formation sur mesure du RCAAQ vise à augmenter les connaissances et le savoir-faire liés aux diverses fonctions des travailleur-euse-s culturel-le-s à partir des spécificités de leurs organismes, tout en

participant à consolider et à faire évoluer les emplois dans le secteur des arts visuels.

- **Formations en partenariat** : Les formations en partenariat du RCAAQ, par leur caractère transversal, permettent d'échanger des connaissances à travers plusieurs secteurs culturels.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Intégrer les artistes de la relève à titre de travailleur·euse·s culturel·le·s dans le réseau des centres d'artistes autogérés ;
- Conserver et partager des savoirs et savoir-faire organisationnels ;
- Encourager les échanges et les collaborations avec des organisations similaires au RCAAQ ;
- Promouvoir des conditions de travail adéquates.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA FORMATION CONTINUE

- **Accessibilité universelle** : Assurer l'accès des formations et ressources aux membres des différentes régions du Québec, ainsi qu'aux diversités culturelles, capacitaires et identitaires. En adéquation avec le plan d'accessibilité du RCAAQ, le service de formation travaille également à promouvoir les pratiques en accessibilité chez ses membres, les centres d'artistes ;
- **Approche sur mesure** : Privilégier des formations qui permettent d'aborder les problèmes spécifiques des centres d'artistes directement dans leurs organismes ;
- **Expertises du milieu** : Encourager la collaboration avec des partenaires et expert.e.s qui connaissent le milieu des centres d'artistes afin de répondre adéquatement à ses particularités et d'assurer la qualité des formations ;
- **Besoins** : Les formations ciblent des compétences prioritaires issues du milieu des centres d'artistes, tel que décrit dans le Dictionnaire des compétences des travailleurs culturels des centres d'artistes autogérés (DICO) du RCAAQ ;
- **Collaboration** : Valoriser des processus de collaboration à travers la gestion et l'offre des formations ;
- **Transparence** : Le processus de gestion des formations et la collaboration avec les partenaires sont réalisés dans une perspective de transparence.

CHAMPS D'APPLICATION

PARTICIPANT·E·S VISÉ·E·S

Les formations de groupe du RCAAQ s'adressent principalement aux travailleur·euse·s culturel·le·s des centres d'artistes ou de petits organismes culturels, ainsi qu'aux artistes en arts visuels et médiatiques. Dans le cadre des formations en partenariat, des places sont spécifiquement réservées pour les membres de nos partenaires.

Les formations sur mesure s'adressent prioritairement aux centres d'artistes autogérés. Ce type de formation peut être offert à un individu ou une équipe de travail. Le RCAAQ encourage les participant·e·s de différents centres à mettre en commun leurs intérêts pour suivre une telle formation à moindre coût.

TYPES DE FORMATIONS

Cette politique couvre principalement les formations de groupe, les formations sur mesure et les formations en partenariat proposées par le RCAAQ. Elle couvre également les activités connexes du service de formation, notamment l'élaboration et le partage de ressources, d'outils et d'opportunités, ainsi que les processus d'évaluation et d'approbation des projets de formations sur mesure.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Direction** : Approuve la pertinence et la faisabilité de la programmation annuelle. Approuve et signe les ententes et documents officiels. Assure l'évaluation annuelle de la Responsable de la formation continue ;
- **Responsable de la formation continue** : Réalise l'étude de besoins des centres d'artistes, planifie la programmation annuelle (accompagnée de la direction et du comité de formation), coordonne l'ensemble des activités entourant la formation, fait la promotion du développement professionnel des membres, élabore la politique de la formation continue et du développement professionnel, produit son auto-évaluation et celle du service de formation (accompagnée du comité de formation) ;
- **Responsable des communications et édimestre** : Participent à la diffusion de l'offre de formation ;
- **Direction adjointe-administration** : Soutient la responsable de la formation au niveau de la production des rapports financiers et l'avise concernant les plans administratifs et les cadres légaux ;

- **Comité de formation** : Appuie la responsable de la formation continue dans l'élaboration de la politique de la formation continue et du développement professionnel. Participe à l'évaluation du service de formation ;
- **CA** : Adopte la Politique de la formation continue et du développement professionnel ;
- **Le·la travailleur·euse culturel·le** : Définit ses besoins de formation. Contribue à l'exercice d'évaluation des formations.
- **Centre d'artistes (employeur)** : Réserve des ressources financières pour le développement de ses employé·e·s et les soutient dans leur perfectionnement. Il en fait également le suivi. Participe au processus de compte rendu des formations (formations sur mesure).

PROCESSUS ET MODALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ÉTUDE DES BESOINS

L'étude des besoins est réalisée par le·la responsable de la formation continue. Elle est menée à partir d'une tournée de visites des centres d'artistes, d'un sondage annuel de besoins de formation, de la participation aux événements des membres (forum annuel et mini-forums), de la consultation d'études produites concernant le milieu des arts visuels, puis des rencontres avec le comité de formation.

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

La planification des activités du RCAAQ est établie sur les principes, règlements et calendrier des bailleurs de fonds.

Afin d'assurer l'accès aux formations, le RCAAQ :

- Développe une offre de formation hybride, incluant des formations en mode virtuel et en présentiel, donnant accès à des contenus partout au Québec et s'engageant dans des collaborations avec des partenaires des différentes régions ;
- Offre un remboursement des frais de déplacement pour les membres qui doivent parcourir une distance de plus de 50 km pour assister à une activité de formation subventionnée dans le cadre de l'Axe 2 du programme de Compétence Culture ;
- S'engage à répondre aux besoins en accessibilité universelle ;
- Le RCAAQ s'engage à mettre à jour l'offre de ses formations respectant les principes de la conception inclusive de l'apprentissage et à proposer à ses membres des contenus abordant cette question.

ÉVALUATION DES FORMATIONS

Dans le cadre de formations de groupe, de formations sur mesure et de formations en partenariat, un formulaire d'appréciation des formations est envoyé par la base de données Airtable aux participant.es à la fin de chaque formation. Bien que le RCAAQ ne soit pas obligé d'inclure les fiches d'appréciation dans les rapports de formation, nous encourageons chaque participant-e-s à les remplir afin de pouvoir offrir une rétroaction aux formateur-trices.

Pour les formations de groupe, les rétroactions verbales avec les formateur-trice-s sont privilégiées. Elles peuvent être offertes par écrit dans le cadre de formations récurrentes. Pour les formations sur mesure, les rétroactions par écrit sont favorisées.

BUDGET ET RESSOURCES :

Pour l'allocation budgétaire et les modalités, consultez le guide de dépôt du projet Intervention-Compétence pour l'année en cours.

MÉCANISMES DE COLLABORATION :

La collaboration est l'un des principes directeurs de la formation continue du RCAAQ. Nous valorisons un travail collaboratif avec les associations professionnelles et les conseils de la culture, partageant des enjeux et offrant des formations à des clientèles similaires aux nôtres. Ce processus touche principalement la programmation de projets de formation, le partage d'expériences et la promotion de l'offre de formation.

Le RCAAQ développe également une approche collaborative avec des organismes partenaires dans le cadre du volet des formations sur mesure. Ces implications concernent le développement des contenus et des modalités, d'expertises-conseils, ainsi qu'au niveau du partage d'information.

Le service de formation professionnelle développe des liens collaboratifs avec des groupes en art actuel visés par l'équité, en adéquation avec le plan d'action annuel et le Plan d'accessibilité du RCAAQ.

DISPOSITIONS FINALES

MÉCANISME DE RÉVISION

La Politique de formation continue et de développement professionnel est évaluée aux trois ans, par le/la responsable, le comité de formation et la direction.

Le processus de révision tient compte de la mission et des objectifs stratégiques de l'organisme, de l'analyse des besoins de formation, des ressources matérielles, financières et humaines disponibles, ainsi que des exigences des bailleurs de fonds et enfin, du développement des pratiques de gestion de la formation continue.

La politique est adoptée par le conseil d'administration.

ADOPTION ET MISE EN VIGUEUR

La présente Politique de la formation continue et du développement professionnel a été adoptée par le conseil d'administration du RCAAQ lors de séance du 29 août 2025.